

- Agriculture et Promotion des circuits courts alimentaires -L'appel à projet du Groupe d'Action Local Pays des Tiges et Chavées

Dans le cadre de sa nouvelle programmation, le GAL Pays des Tiges et Chavées souhaite soutenir des actions concrètes promouvant la production alimentaire locale et la commercialisation en circuits courts. D'ici à 2020, une dizaine d'initiatives locales seront sélectionnées via un appel à projet qui sera relancé tous les semestres.

Vous avez une idée ?! Vous trouverez dans ce document toutes les informations relatives à l'appel à projet : les critères de sélection, le soutien proposé par le GAL et les modalités pratiques de candidature.

Critères de participation et de sélection

Cet appel à projet s'adresse à toute personne, physique ou morale, résidant sur le territoire du GAL Pays des Tiges et Chavée (communes d'Assesse, Gesves et Ohey). Les projets présentés, naissants ou ayant déjà émergés, devront être directement en lien avec les circuits courts alimentaires. Leur mise en place devra permettre de renforcer la dynamique locale de producteurs et favoriser la commercialisation des produits locaux sur le territoire du GAL et ses environs.

Les propositions reçues seront analysées par un jury. Une attention particulière sera portée aux critères suivants :

- Implication de producteurs
- Implication de consommateurs
- Pertinence et innovation pour le territoire
- Pérennité et autonomie à long terme vis-à-vis du GAL
- Transcommunalité

Les aides proposées par le GAL

Le soutien proposé par le GAL est d'ordre :

- **Technique et méthodologique** via un accompagnement pour la mise en œuvre du projet ou le montage de dossiers et documents divers.
- **Financier** avec un apport allant jusqu'à 1000€ par projet. Sont éligibles les frais liés à la mise en œuvre des projets, à leur communication ou à des investissements mineurs. Le montant de l'aide financière sera évalué et fixé avec le GAL et les porteurs de projets au début de l'action, sur base d'une proposition faite lors de l'inscription.
- **Promotionnel et communicationnel** pour faciliter les liens entre les porteurs de projets et les différents publics cibles ou intervenants.













Modalités pratiques d'inscription :

Cet appel porte sur toute la durée de la programmation du GAL 2016 à 2020. Vous pouvez nous envoyer votre candidature tout au long de cette période. Chaque année, nous analyserons les projets reçus aux dates limites suivantes :

- 21 septembre
- 21 mars

Les inscriptions se feront, par mail, à l'adresse : <u>arthur.desjonqueres@tiges-chavees.be</u>. Nous vous invitons à nous communiquer les informations suivantes :

- Description du projet (titre, objectifs, motivations).
- Acteurs et bénéficiaires du projet.
- Estimation du cout du projet.
- Soutien du GAL souhaité (financier, technique et promotionnel).
- Coordonnées du/des porteurs de projet (et éventuels statut juridique).

Suite à votre inscription, si le projet est retenu par le jury, une rencontre sera organisée pour établir ensemble les termes de notre partenariat.

Si jamais votre projet ne satisfait pas aux critères, il sera tout à fait possible de vous représenter plus tard. Dans ce cas, nous évaluerons avec vous les points à revoir.

Pour toute information:

N'hésitez pas à nous communiquer vos idées de projet ou vos interrogations sur cet appel!

Arthur Desjonquères Chargé de projet "Agriculture" <u>arthur.desjonqueres@tiges-chavees.be</u>. Tél: 083/670.347

GAL Pays des tiges et chavées ASBL Rue de la Pichelotte, 9D 5340 Gesves - Belgique

<u>www.tiges-chavees.be</u> https://www.facebook.com/gal.tigeschavees

Merci pour votre intérêt et votre participation!











